



INFO - RREGOP

Mars 2009

MAUVAIS RENDEMENTS DU RREGOP : LE RÉGIME DE RETRAITE, BIEN QUE MALMENÉ, N'EST PAS EN PÉRIL.

Le 11 mars 2009, les cotisants au Régime de retraite des employé-es du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ont reçu un rapport détaillé du mauvais rendement de notre régime de retraite pour l'année 2008. La valeur de la caisse des salarié-es du RREGOP a dégringolé de 25,7%. Nous nous attendions à de tels résultats, compte tenu que notre régime est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dont les pertes faramineuses avaient été dévoilées quelques semaines auparavant.

Or, bien que le rendement de notre régime soit négatif, il demeure solvable et les bénéfices actuels ne sont pas remis en question. Cela, en raison de la politique de gestion prudente de notre régime qui a permis d'atteindre des rendements satisfaisants au cours des 20 dernières années. Nous devons toutefois nous assurer de faire la lumière sur la gestion de la CDPQ, ainsi que sur certaines de ses décisions qui ont eu comme effet d'alourdir les pertes. Nous devons surtout nous assurer que la Caisse effectue les changements qui s'imposent dans la gestion des sommes que nous lui confions.

Le RREGOP, toujours en mesure de faire face à ses obligations

Malgré ce portrait inquiétant, soulignons d'abord que le régime n'est pas en péril. Les retraités actuels et futurs recevront les prestations auxquelles ils ont droit. Par ailleurs, nous entendons maintenir notre politique de placement à long terme, une politique prudente qui permet aujourd'hui de traverser cette crise sans impact négatif sur les prestataires du régime. En effet, le rendement annuel moyen de la caisse des salarié-es cotisants au RREGOP au cours des 20 dernières années, incluant 2008, s'établit à 7,76 %, ce qui correspond aux projections actuarielles faites dans le passé. Ce rendement est suffisant pour remplir les obligations du régime.

Par ailleurs, une grande partie de ce rendement négatif de 2008, qui est inscrite au bilan financier du RREGOP, l'est à titre de « provisions pour pertes éventuelles ». Il s'agit de pertes aux livres mais qui ne sont pas matérialisées. Cela signifie donc que la valeur actuelle des actifs a été évaluée en supposant une vente immédiate de ceux-ci, soit dans un marché financier en crise. Or, si ces actifs sont vendus ultérieurement, alors que le marché sera plus opportun, on peut s'attendre à ce que leur valeur de revente soit plus avantageuse.

L'impact sur les cotisations

La prochaine évaluation actuarielle du RREGOP sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2008 sera disponible à l'automne 2009. Évidemment, celle-ci coïncide avec la période historique de 2008. Cette évaluation sert à fixer le taux de cotisation qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011.

Heureusement, depuis un certain temps déjà, la CSN et ses partenaires syndicaux évaluent avec le gouvernement la pertinence de modifier la formule de financement du régime. Dans ce cadre, les organisations syndicales mettent en avant une formule qui consiste à échelonner les variations du taux de cotisation sur une plus longue période, ce qui permettrait une variation plus graduelle et limiterait l'écart entre les hausses et les baisses du taux de cotisation. Nous visons une entente avec le gouvernement sur cette nouvelle formule d'ici la prochaine évaluation actuarielle. Nous souhaitons que cela fasse l'objet de négociations prioritaires dès ce printemps.



QUE S'EST-IL PASSÉ ? UNE PERTE DE VALEUR EN DEUX TEMPS

L'analyse du rendement négatif de -25,7 % du REGGOP doit se faire en distinguant deux volets de la stratégie de gestion de placement. Le premier concerne le rendement de notre portefeuille de placements, qui se situe autour de -19,4 % pour l'année 2008. On peut dire que ce résultat est attribuable à la politique de placement appliquée par notre comité de retraite. Celle-ci résulte de discussions que notre comité a tenu avec la CDPQ et à partir de laquelle les choix de placements ont été déterminés. Un tel rendement négatif de nos placements se compare à celui obtenu dans tous les autres régimes de retraite et découle d'une tourmente financière qui n'a épargné personne. Cependant, face à ces mauvais rendements, les organisations syndicales membres du RREGOP reconnaissent leur part de responsabilité à titre d'architectes de cette politique de placement.

Et la Caisse de dépôt et placement du Québec dans tout ça?

Le deuxième volet concerne directement la CDPQ et suscite, quant à lui, de nombreuses interrogations. En effet, notre caisse accuse une perte supplémentaire de 6,6 %, attribuable à la « gestion active » menée par la CDPQ. Il s'agit de choix plus spéculatifs effectués au quotidien par la CDPQ, sans que nous en soyons consultés, et dans l'objectif ultime de bonifier le rendement des portefeuilles de placements qui lui sont confiés.

Ainsi, les mauvaises décisions financières de la CDPQ, notamment l'acquisition en quantité astronomique des « papiers commerciaux adossés à des actifs », les fameux PCAA, dont la valeur a fondu comme neige au soleil, ont empiré le mauvais rendement de notre caisse. Ces placements à haut niveau de risque représentent l'achat d'actifs provenant de prêteurs de produits tels que des

hypothèques, des prêts automobiles et des cartes de crédit ; bref ce sont des titres qui ne reposent pas sur des actifs tangibles. De plus, les activités de répartition de l'actif de la Caisse, activités encore plus spéculatives, se sont avérées cette fois-ci extrêmement contre-productives. Enfin, la CDPQ détient une partie non négligeable de ses investissements immobiliers à l'étranger ; leur valeur s'est plus fortement dépréciée que celle des investissements immobiliers réalisés ici.

Intervenir à la CDPQ

Conclusion : des décisions ayant un effet négatif sur le rendement de nos placements ont été prises sans avoir fait l'objet de discussions préalables avec nous. Nous interviendrons sous peu auprès de la CDPQ afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir.

Ces résultats désastreux nous interpellent profondément et nous obligent à faire des choix à différents niveaux. Dans le cas de la Caisse de dépôt, dont nous sommes les plus importants déposants, nous entendons prendre des mesures drastiques pour éviter de subir des pertes trop importantes par rapport à celles qu'aurait engendré une gestion strictement indiciaire de nos actifs.

Nous reverrons donc en détails avec la CDPQ la gestion de nos dix-sept portefeuilles spécialisés. De plus, nous entendons solliciter l'avis d'experts internes et externes pour évaluer plus en profondeur ces résultats, identifier les causes des pertes et proposer des changements s'il y a lieu. Finalement, nous comptons intensifier nos représentations auprès de la CDPQ afin que la gestion de risque de nos portefeuilles de placement soit améliorée significativement.

www.secteurpublic.info

Pour suivre en direct les prochaines négociations du secteur public

et la mobilisation en faveur de nos services publics